

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2022**

*SEANCE DU 11 JUILLET 2022*

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

**Membres du conseil municipal** : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT.

**Absent excusé** : Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT

**Procuration** : Cécile TARRADE donne procuration à Vincent SCHMITT

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

**Date de la convocation :**

Le 5 juillet 2022

**Secrétaire de séance :**

Claude VIESSANT

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2022**

Le procès-verbal du 2 juin 2022 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL – AGENTS IRCANTEC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la réduction de temps de travail des deux postes d'ATSEM.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT D'ACCUEIL AGENCE POSTALE COMMUNALE ET MAIRIE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création à compter du 19 juillet 2022, d'un emploi permanent de gérant(e) d'agence postale communale et agent d'accueil au secrétariat de mairie.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un conducteur de bus scolaire en contrat à durée déterminée.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

*Voté à l'unanimité.*

**SERVICE DE CANTINE-GARDERIE : VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA TARIFICATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nouveau règlement intérieur et la tarification détaillés en annexe pour les services communaux de cantine et de garderie applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

*Voté à l'unanimité.*

**ECOLES SOUS LES ARBRES : CONVENTION**

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association l'Enfance de l'être et donne tous pouvoirs avec Monsieur le Maire tous pouvoirs.

*2 ABSTENTIONS, 10 VOIX POUR.*

### **TERRAIN DE FOOT : AMENAGEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition commerciale de l'Entreprise Bois des Volcans pour un coût total HT de 3 500€.

*Voté à l'unanimité.*

### **ASSOCIATION CULTURE LOISIRS/SECTION PHOTO : SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas subventionner de l'investissement de mobilier.

*2 ABSTENTIONS, 6 VOIX CONTRE, 2 VOIX POUR*

### **RLV : CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXPLOITATION EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES : DECISION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler la convention de gestion.

*Voté à l'unanimité.*

### **CONTRAT OFFICE 365 : SOUSCRIPTION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'Entreprise Neyrial pour un coût mensuel de 63€ HT mensuel et des frais de mise en service de 1 800€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

### **ECOQUARTIER L'ETANG : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise SERCA pour un montant 13830€ HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis.

*Voté à l'unanimité.*